



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 25	DCM 2024 - 10 date d'envoi de la convocation 9 janvier 2023
--	---

L'an deux mille vingt-quatre le quinze janvier à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, CHOMEL Chantal, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie , **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVILLE Marylène, MAILLE Dany, SCHULIAR Christian, BLOND Laurent, MASSONNET Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ANGLES Thierry, ARTERO Sandrine **Conseillers-ères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par Jean-François AUDRIN, SCHMITT Jérôme par SCHULIAR Christian, MALDONADO Nicolas par RUST Albert, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert

Absents excusés : Lucie DENJEAN, VALETTE Martine, TESSIER Sandra, BRETON Emilie.

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CEN OCCITANIE- COMPENSATION

CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER - COM

Le projet intervient dans le cadre de valorisation du patrimoine naturel de la Ville de Saint Georges d'orques naturel à travers notamment la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.

Le foncier mis à disposition par la commune fera l'objet d'actions, dans le cadre du projet compensatoire du **Contournement Ouest de Montpellier (COM)**, en faveur du patrimoine naturel, ou de tout autre projet, permettant la mise en œuvre de mesures de restauration et/ou gestion de ces espaces mis à disposition.

Le conservatoire des espaces naturels d'Occitanie- CEN, a été désigné dans le cadre de cette valorisation, comme étant gestionnaire du site, pour la mise en œuvre des mesures compensatoires, conformément aux exigences des arrêtés préfectoraux y afférant.



Afin de mener à bien cette opération de compensation et de valorisation, il convient de signer un bail emphytéotique avec le CEN Occitanie, concernant les parcelles :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AB	37	LES CABRIDES	0	23	09
AB	38	LES CABRIDES	0	29	41
Contenance Totale :					0ha 52a 50ca

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AA	112	LES GOUSSES	0	27	00
AA	113	LES GOUSSES	0	46	28
AA	124	LES GOUSSES	0	02	75
AA	125	LES GOUSSES	0	54	42
Contenance Totale :					1ha 30a 45ca

Le bail est proposé, pour une durée de 99 ans, sans tacite reconduction, et moyennant le versement par le PRENEUR ou EMPHYTEOTE d'une, redevance annuelle à trente-cinq euros et cinquante-neuf centimes (35,59 €), soit VINGT EUROS PAR HECTARE ET PAR AN (20€/ha/an) pour la totalité des surfaces.

La redevance sera payée d'avance, ce jour par le TIERS PAYEUR pour un montant total de 3523,41€, hors comptabilité du notaire soussigné.

L'Assemblée Délibérante autorise à la majorité la signature du bail emphytéotique avec le CEN tel que présenté.

Pour
21

Abstention

4

Muriel BOUCHAMI
Thierry ANGLES
Jean Marc CAZILHAC
Sandrine ARTERO

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François AUBERT

